

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
TRAVAIL EN CONTEXTE PSYCHO-MEDICAL ET SOCIAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

<p>CODE : 95 10 16 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
TRAVAIL EN CONTEXTE PSYCHO-MEDICAL ET SOCIAL
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser la lecture systémique pour intégrer la notion de symptôme et de maladie dans l'approche des troubles du comportement et du développement ;
- ◆ d'émettre des scénarios d'interventions systémiques en thérapie familiale :
 - ◆ au sein des différents types de réseau,
 - ◆ en mobilisant les ressources des partenaires concernés ainsi que celles de la famille et/ou du patient désigné,
 - ◆ en définissant un cadre de travail sécurisant et bienveillant,
 - ◆ en intégrant les règles de fonctionnement et les répétitions au sein d'un réseau autour d'une famille ;
- ◆ de situer son intervention de thérapie familiale dans un contexte d'« aide contrainte » ;

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer sa maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts lui permet d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et d'en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;

- ◆ présenter ses attentes en termes de formation, en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...) ;
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes », code 9510 11 U36 D1,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique », code 9510 12 U36 D1,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique », code 9510 13 U36 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ de présenter une situation de maladie mentale et/ou de troubles du comportement selon la lecture systémique ;
- ◆ de décoder le(s) symptôme(s) des fonctions relationnelles entre les membres du système familial ;
- ◆ d'analyser les demandes des différents partenaires, leurs positions, les contraintes à l'œuvre, les tentatives de solutions, les répétitions... ;
- ◆ d'énoncer des hypothèses explicatives des dysfonctionnements selon la pensée systémique ;
- ◆ de dresser un plan d'intervention adapté à la situation exemplative ;

- ◆ de mettre en place un cadre de travail sécurisant et bienveillant ;
- ◆ d'énoncer les changements attendus et les critères d'évaluation de l'action ;
- ◆ de montrer comment une pratique de réseau peut être le cadre où émergent des changements relationnels ;
- ◆ de décrire et d'exposer la mise en place d'une pratique de réseau ;
- ◆ d'en justifier le choix en fonction d'une hypothèse systémique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de la description du réseau,
- ◆ le niveau de pertinence des choix,
- ◆ le niveau de clarté de l'argumentation et de l'analyse,
- ◆ le degré d'objectivité de l'évaluation.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Approche de la maladie mentale et des troubles du comportement et de développement »,

- ◆ d'expliciter les notions de base de psychopathologie ;
- ◆ d'utiliser l'approche systémique pour reconsidérer les clivages entre normal et pathologique ;
- ◆ d'appréhender le sens d'un symptôme ou d'une maladie au sein d'un système ;
- ◆ d'intégrer la notion de fonction du symptôme ;
- ◆ d'énoncer et d'actualiser différentes hypothèses circulaires dans une prise en charge incluant des dimensions de maladie mentale ;
- ◆ de repérer les phases du cycle vital de l'individu, du couple et de la famille et de relever les ressources nécessaires au passage des étapes de ce cycle ;
- ◆ de repérer comme ressource de changement le mythe familial dans ses activations mobilisantes ;

4.2. en « Approche du travail sous mandat »,

- ◆ de définir et de différencier dans un système d'intervention donné les systèmes qui y participent et y interagissent, tels le système mandant, le système intervenant et le système client ;
- ◆ de prendre en compte et d'articuler les différents aspects du processus d'aide contrainte ;

- ◆ de différencier les notions de mandat, délégation, référence ;

4.3. en « Thérapie familiale systémique : pratiques de réseaux »,

- ◆ de préciser l'origine du concept, son développement en lien avec l'épistémologie systémique, son importance dans les prises en charge de familles multi-assistées ;
- ◆ d'établir une carte de réseau à partir d'une situation professionnelle concrète en précisant l'utilisation ou non d'un modèle ;
- ◆ de pouvoir élaborer à partir d'une carte de réseau quelques pistes d'intervention en fonction des problèmes à résoudre ;
- ◆ de planifier l'activation d'un réseau de professionnels et/ou d'utilisateurs pour recadrer une problématique particulière (abus et maltraitance, handicap...) ;
- ◆ de situer l'intervenant en tant que ressource au sein d'un réseau ;
- ◆ d'évaluer le fonctionnement du réseau, sa capacité de faire émerger des ressources nouvelles ;

4.4. en « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration »,

à partir de situations concrètes proposées par les étudiants issues de leur pratique,

- ◆ de préparer un plan d'intervention et un cadre thérapeutique sécurisant et bienveillant ;
- ◆ de proposer des changements à mettre en œuvre avec la famille sur base des hypothèses systémiques ;
- ◆ de formuler et d'activer, dans le groupe de formation, des interrogations sur des situations cliniques particulières.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 personnes par groupe pour les activités d'enseignement « Thérapie familiale systémique : pratiques de réseaux » et « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration ».

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Approche de la maladie mentale et des troubles du comportement et de développement	CT	B	40
Approche du travail sous mandat	CT	B	30
Thérapie familiale systémique : pratiques de réseaux	CT	F	30
Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration	CT	F	20
7.2. Part d'autonomie		P	30
Total des périodes			150